



COMMISSAIRE À LA LUTTE
CONTRE LA CORRUPTION

Dépenses de fonction

Paragraphe 20 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion

DIVULGATION DES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Exercice financier :

2024-2025

Trimestre :

Juillet-Septembre

Nom de la personne	Fonction	Description de la dépense	Date	Coût
Frédéric Gaudreau	Commissaire à la lutte contre la corruption	Repas	2024-06-11	55,59 \$